



Pour nos salaires, nos conditions de travail Pour la défense de la voie professionnelle TOUS ET TOUTES EN GRÈVE LE 26 JANVIER !

Une dégradation des conditions de travail dans la voie pro

La transformation de la voie professionnelle est un échec ! La baisse drastique des heures disciplinaires, les nouveaux programmes, les familles de métiers, les dispositifs utilitaristes (co-intervention et chef-d'œuvre) ont déstructuré la voie pro. Les personnels sont méprisés comme l'illustre « **le débrouillez-vous** » auquel chacun a été renvoyé face aux difficultés rencontrées lors des PFMP. Les conditions de travail des PLP se sont fortement dégradées !

Contre le développement de l'apprentissage

Pour l'apprentissage, le gouvernement débloque des milliards, et laisse les LP se débrouiller avec des miettes. La volonté d'imposer la mixité dans nos établissements fragilise nos statuts, dégrade les conditions d'exercice de nos métiers et crée de nouvelles difficultés d'organisation pédagogique.

Ce développement idéologique de l'apprentissage vise à démanteler la voie professionnelle sous statut scolaire.

Une «revalorisation historique» ? Plus de 70% des personnels sont exclus !

Nous subissons un gel des salaires depuis 2010, notre pouvoir d'achat a baissé de plus de 14% depuis 2000. Les revalorisations annoncées ne concerneraient que 31% des personnels enseignants, CPE et PsyEN.

La «prime d'attractivité» annoncée va de 36€ nets/mois (à l'échelon 7) à 100 € nets/mois (à l'échelon 2). Ces augmentations insignifiantes sont de plus conditionnées à une redéfinition des missions et du temps de travail pour tous les personnels. **C'est inacceptable !**

L'intérêt de la voie pro : La CGT

La CGT revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle :

- abrogation de la réforme et restitution des heures disciplinaires ;
- des moyens pour dédoubler, notamment en 3 Prépa Métiers et Terminale. L'utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire. L'orientation doit rester l'apanage des PsyEN dont c'est le métier !
- réduction des effectifs : 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP ;
- titularisation immédiate de tou-tous les contractuel-les sans conditions de concours ni de nationalité ;
- réintégration des lycées dans une carte élargie de l'Éducation Prioritaire ;
- revalorisation salariale immédiate de 400 €, hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires.